

Séance du 18 Décembre 1937

L'an mil neuf cent trente-sept, le dix-huit Décembre à 21 h. le Conseil Municipal de la ville de Montcraux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Blanchas

Présents: M. M. Bouche, Seilhan, Briabent, Barone, Castet, Blanchard, Snard, Beyret, Giraudon, Ladère, Geyssier, Azum, Bondoumet, Vallet

Absents: M. M. Dorbessan, Dycheux, Labaule, Mavreigt, Suberbielle.

M. le Maire fait connaître que le projet de construction de la halle à la volaille sera l'objet probablement d'une subvention égale à environ 30% du prix du projet; mais la halle aux bestiaux ne sera pas subventionnée; aucune subvention n'étant plus accordée aux projets de ce genre dépassant 50.000.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Henri Sabat, rédacteur du service des eaux, demandant une augmentation de salaire. Le budget étant établi pour 1938, la question est mise à l'étude et renvoyée à un moment plus favorable.

M. Beyret demande si, moyennant indemnité, il ne serait pas avantageux de laisser exploiter la sublière qui se trouve en-dessous du ramage, le passage pour cette exploitation appartenant à la ville. M. le Maire démontre le danger que peut causer à ce ramage, lors d'une crue, l'enlèvement de ce gravier. Pour plus ample informé, le Conseil décide la réunion de la Commission des Travaux qui se rendra sur les lieux, avec le préposé au service des eaux afin de pouvoir émettre son avis, après le rapport qui en sera fait.

M. Giraudon rend compte au Conseil des doléances que lui ont faites les habitants du quartier des Navets, soucieux de ce qui leur adviendrait, en cas d'incendie; M. le Maire répond qu'un projet d'ensemble d'adduction se trouve à l'étude dans les bureaux de M. Oudet, qui il ne peut en conséquence, en fixer les délais de réalisation, tant que le devis n'en sera pas établi.

M. le Maire fait remarquer qu'il conviendrait de contracter une assurance contre les accidents pouvant être causés aux tiers par la voiture automobile des sapeurs-pompiers; que la compagnie "L'Urbanisme et la Seine" semble offrir toutes garanties désirables et faire des conditions avantageuses. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de M. le Maire; se range entièrement à son avis; approuve les projets de contrat d'assurance qui lui sont présentés; autorise M. le Maire à les signer et demande à l'Autorité Préfectorale de vouloir bien les revêtir de son approbation. Dit que la première prime sera prélevée sur l'article 109 du Budget primitif.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Orenaud.

Inspecteur primaire à Dakar demandant d'acquiescer un terrain communal de 83 ares, dit quartier la Roche d'Aussan inscrit sous le n° 887 du cadastre.

Vu et approuvé  
S. Gaudens le 8 Janvier 1938  
Le S. Grefet.  
Tamburini signat.

M. le Maire soumet au conseil le dossier d'enquête concernant l'acquisition de l'immeuble Besins et l'invite à délibérer sur les conclusions de la dite enquête et à formuler son avis sur la pétition présentée

Le Conseil Municipal,

Qui l'expose de M. le Maire et après avoir pris connaissance du procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo et de la pétition déposée;

Et l'unanimité, maintient sa décision d'acquisition de l'immeuble envisagé; déclare totalement inopportune la protestation formulée et demande à l'Autorité Supérieure de vouloir bien, conformément à l'avis du Commissaire enquêteur, approuver le projet et en permettre la réalisation dans le plus bref délai;

Dit que le prix d'acquisition et les frais inhérents à cette acquisition seront couverts au moyen de l'emprunt que la commune se propose de contracter auprès de la Caisse Vieillesse et Invalidité de la Région Toulousaine; cette dernière s'étant engagée à prêter la somme nécessaire.

Réuni en Comité secret, le Conseil donne un avis favorable pour l'allocation militaire: à M<sup>me</sup> Marceline Gorda.

" l'assistance aux vieillards: à M<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Sarrin

" " " à M<sup>me</sup> Fernande Gaillard.

" l'assistance aux femmes en couches: à Jeanne de Martin épouse Baral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(Handwritten signatures: H. Daves, Eugénie, Françoise, Blanche, M. Briaumont, P. Romégar)*

Roger de la ...

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.  
Toulouse le 24 Janvier 1938  
P. le Préfet.  
Le Conseiller de Préfecture délégué.